



LYCÉE FRANÇAIS DE JÉRUSALEM

66 Rue des Prophètes

BP 37001

95141 Jérusalem,

Tél : (02) 538 41 02

Télécopie: (02) 537 86 47

E mail: lfjeru@gmail.com

Site internet : <http://www.lfj-aeje.co.il>

CONTRAT 2020-2021

ENTRE : **LYCEE FRANÇAIS DE JERUSALEM**
66 RUE DES PROPHETES, BP 37001
95141 JERUSALEM

Ci-après appelé « Etablissement »

ET : _____
Noms des responsables légaux de l'élève ci-après appelés
« Le Responsable financier »

ET DONT LES TERMES SUIVANTS :

1. Obligation de l'Etablissement

L'Etablissement s'engage à fournir à l'élève des services d'enseignement en formation générale aux niveaux primaire et secondaire en conformité avec les dispositions du Ministère de l'Education Nationale français.

2. Langue d'enseignement

La langue d'enseignement et de communication est le français, sauf dans les classes ou à horaire renforcé dans une des deux langues. Le programme d'étude reste cependant celui de l'Education nationale française.

3. Parcours personnalisé en langues

Un parcours personnalisé en langues est proposé à chaque élève. Les élèves non francophones passent le *DELF*¹ en fonction de leur niveau pour valider les compétences acquises. Des groupes de compétences sont mis en place dans la mesure du possible pour permettre à l'élève de mieux construire sa maîtrise de la langue.

4. Cursus en deux ou trois langues à l'école maternelle et primaire

Depuis la rentrée 2013, un cursus à horaire renforcé en langue a été mis en place de la maternelle (petite et moyenne sections) et se poursuit jusqu'en CM2. Le choix d'un cursus plurilingue permet de renforcer la langue maternelle de l'enfant (français, anglais ou arabe) tout en apprenant une nouvelle langue. L'inscription dans une filière est soumise à l'approbation du chef d'établissement après entretien avec l'élève et ses parents. Une deuxième langue vivante est suivie à partir du CE1. Des cours complémentaires ou d'initiation d'une troisième langue (hébreu) sont mis en place en fin de journée.

¹ Diplôme d'Etudes en Langue Française.



LYCÉE FRANÇAIS DE JÉRUSALEM

66 Rue des Prophètes
BP 37001

95141 Jérusalem,

Tél : (02) 538 41 02

Télécopie: (02) 537 86 47

E mail: lfjeru@gmail.com

Site internet : <http://www.lfj-aeфе.co.il>

5. Principes pédagogiques et éthiques

Le Lycée français prend en compte la diversité culturelle des élèves scolarisés. Comme établissement laïque, il défend les idéaux d'égalité, de tolérance et de respect mutuel. L'équipe pédagogique veille à la réussite scolaire de tous les élèves (égalité des chances).

6. Respect des règlements

Le Responsable financier déclare avoir pris connaissance des règlements et des normes de comportement en vigueur dans l'Établissement, tels qu'ils sont stipulés dans le règlement intérieur de l'Établissement et s'engage à ce que l'élève s'y soumette. Les responsables légaux des enfants amenés à pénétrer dans l'Établissement sont tenus de respecter les autres membres de la communauté éducative (enfants, parents, personnels) et les décisions du Chef d'établissement les concernant et/ou leurs enfants. Les différends qui naissent entre l'administration et les parents et/ou élèves du fait d'une décision administrative et/ou pédagogique se règlent via les procédures internes du lycée définies par l'AEFE.

7. Obligation du Responsable financier

Le Responsable financier s'oblige à régler au Lycée français les frais mentionnés dans le présent contrat pour les services dispensés à l'élève lorsque le lycée en fait la demande.

Faute de paiements dans les délais impartis, le lycée peut engager des sanctions graduées à l'encontre du Responsable financier. Si les factures dues à la fin des deux premiers trimestres (congés d'hiver et congés de printemps) ne sont pas acquittées, l'élève pourra ne pas être admis au sein de sa classe. Si le Responsable financier ne s'acquitte pas de la totalité des frais mentionnés dans le présent contrat à la fin de l'année scolaire en cours, le lycée est en droit de refuser la réinscription de l'élève pour l'année scolaire suivante.

8. Frais d'inscription et de réinscription

Des droits de 6000 NIS par enfant sont exigibles lors de la première inscription et ne sont pas déduits du montant des frais de scolarité. Les droits de réinscription des élèves déjà scolarisés au Lycée français sont de 1 000 NIS par enfant chaque année scolaire.

Attention ! Les frais d'inscription et réinscription ne sont ni remboursables, ni transférables et susceptible d'être modifiés avant la fin de l'année scolaire précédente.

9. Prestations diverses et services

Les frais de scolarité comportent, outre les droits de scolarité, des frais complémentaires

Obligatoires :

* Des frais de fournitures **obligatoires** pour tous les élèves scolarisés (cahiers d'élève, livret scolaire, carnet de correspondance pour les élèves du collège et du lycée, etc.) ;

* Des frais de piscine **obligatoires**, incluant des frais de transport (la piscine se trouve à l'extérieur de l'établissement) pour certaines classes du primaire (CP – CM2) ;



LYCÉE FRANÇAIS DE JÉRUSALEM

66 Rue des Prophètes

BP 37001

95141 Jérusalem,

Tél : (02) 538 41 02

Télécopie: (02) 537 86 47

E mail: lfjeru@gmail.com

Site internet : <http://www.lfj-aeфе.co.il>

* Des frais de piscine **obligatoires**, incluant des frais de transport (la piscine se trouve à l'extérieur de l'établissement) pour les élèves de 6^e, 5^e, 1^{ère} et Terminale (début des séances de piscine au mois de janvier) ;

* Des droits d'inscription **obligatoires** au Baccalauréat (élèves de Terminale) et aux épreuves anticipées du Baccalauréat (élèves de 1^{ère}).

Le lycée propose également des prestations optionnelles :

* Des droits d'inscription aux activités extrascolaires organisées par l'Association des Amis du Lycée Français (la liste des activités est communiquée au début de l'année scolaire) ;

* Des frais de garderie pour les élèves de Maternelle et élémentaire ;

10. Aides à la scolarité des élèves français et réductions accordées aux familles nombreuses

* Des bourses scolaires pour tous les niveaux peuvent être accordées par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) **aux ressortissants français** qui ont constitué un dossier dans les délais exigés. Renseignements et dossiers disponibles auprès du Service des Bourses du Consulat Général de France à Jérusalem.

* **Pour toutes les familles**, une réduction de 10% pour le 3^{ème} enfant, de 20% pour le 4^{ème} enfant et de 30% pour le 5^{ème} enfant et au-delà est appliquée sur les seuls droits de scolarité.

Durée de l'année scolaire : Du 1 septembre 2020 au 30 juin 2021.

ASSURANCE

Une assurance accident, comprise dans les frais de scolarité, offre une couverture aux élèves, de la rentrée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les élèves expatriés doivent obligatoirement souscrire à une assurance privée et fournir une copie du contrat à l'administration du Lycée.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Publication de photos et vidéos des élèves de l'établissement

Sauf indication écrite contraire, les parents autorisent l'établissement à prendre des photos et des vidéos de leur(s) enfant(s) dans le cadre scolaire. Celles-ci seront utilisées exclusivement pour des publications du Lycée français, de l'Association des Amis du Lycée français, des services consulaires de France ou pour le site Internet de l'établissement.

Attention ! L'indication contraire doit être remise à l'administration du Lycée dûment signée, au moment de la remise du présent contrat.

Initiales du Responsable financier de l'élève :



LYCÉE FRANÇAIS DE JÉRUSALEM

66 Rue des Prophètes

BP 37001

95141 Jérusalem,

Tél : (02) 538 41 02

Télécopie: (02) 537 86 47

E mail: lfjeru@gmail.com

Site internet : <http://www.lfj-aeje.co.il>

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 en Shekels (NIS) FRAIS DE SCOLARITE

Niveaux	Première inscription	Frais de réinscription	Frais de scolarité par année		
			Catégories	Pour tous les élèves	Pour tous les élèves
Maternelle	6 000 ₪	1 000 ₪	19 413 ₪	21 919 ₪	23 808 ₪
Elémentaire	6 000 ₪	1 000 ₪	19 413 ₪	21 919 ₪	23 808 ₪
Collège (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème})	6 000 ₪	1 000 ₪	25 626 ₪	28 904 ₪	31 420 ₪
Lycée (2 ^{nde} , 1 ^{ère} , Terminale)	6 000 ₪	1 000 ₪	28 586 ₪	32 225 ₪	35 039 ₪

Le tarif annuel sera facturé comme suit :

- 25% pour le bimestre septembre-octobre 2020 – arrondi au shekel supérieur
- 25% pour le bimestre novembre-décembre 2020 – arrondi au shekel supérieur
- 20% pour le bimestre janvier-février 2021 – arrondi au shekel supérieur
- 15% pour le bimestre mars-avril 2021 – arrondi au shekel supérieur
- 15% pour le bimestre mai-juin 2021 – arrondi au shekel supérieur



LYCÉE FRANÇAIS DE JÉRUSALEM

66 Rue des Prophètes

BP 37001

95141 Jérusalem,

Tél : (02) 538 41 02

Télécopie: (02) 537 86 47

E mail: lfjeru@gmail.com

Site internet : <http://www.lfj-aeje.co.il>

TARIF ANNUEL DES SERVICES COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES FOURNITURES & DROITS DU BACCALAUREAT / GARDERIE (SERVICE OPTIONNEL)

Niveaux	Fournitures scolaires (frais obligatoires)	Droits du Baccalauréat (frais obligatoires)	Garderie pour les élèves de Maternelle PS/MS/GS (service optionnel)
Maternelle (PS/MS/GS)	515 ₪		Du lundi au jeudi
Elémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2)	570 ₪		Inscription en septembre
Collège (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème})	590 ₪		
Lycée (2 ^{nde} , 1 ^{ère})	640 ₪	Classe de Première <i>A définir à la rentrée</i>	Les tarifs sont sur le document joint
Terminale	720 ₪	Classe de Terminale <i>A définir à la rentrée</i>	

NB1 : Les frais de piscine (obligatoires) pour les élèves du primaire et du secondaire, ainsi que les droits d'inscription aux activités extrascolaires (optionnels) seront communiqués en début d'année scolaire.

NB2 : Les frais de scolarité sont susceptibles de changer chaque année en fonction des prévisions budgétaires.

TARIF ANNUEL DES SERVICES OPTIONNELS

Services	Tarifs	Durée / Horaire
Cours d'initiation d'hébreu niveau débutant ou avancé (CP-CM2)	30 ₪	La séance de 14h30 à 15h30 Payable au mois
Immersion « une journée à l'école française » en maternelle	80 ₪	La journée de 8h30 à 12h30 Payable au mois

MODALITES DE REGLEMENT

Les frais de première d'inscription sont perçus au moment de l'inscription administrative. Ils garantissent l'inscription définitive de l'élève dans l'établissement.

La première facture comprenant les frais de scolarité du premier bimestre, les frais de fournitures scolaires et les frais de garderie doit être réglée dans la quinzaine suivant la date d'entrée en classe de l'élève.



LYCÉE FRANÇAIS DE JÉRUSALEM

66 Rue des Prophètes

BP 37001

95141 Jérusalem,

Tél : (02) 538 41 02

Télécopie: (02) 537 86 47

E mail: lfjeru@gmail.com

Site internet : <http://www.lfj-aeje.co.il>

Les parents ont le choix entre une facture bimestrielle et une facture annuelle.

1. Facture bimestrielle :

Les frais de scolarité peuvent être acquittés en cinq versements à la réception de votre facture bimestrielle au mois de septembre, novembre, janvier, mars et mai.

Les parents ont la possibilité de payer en espèces, en chèque ou par virement bancaire. Les cartes bancaires ne sont pas acceptées.

Les factures sont réalisées en **Shekels (NIS)**. **Néanmoins, les paiements peuvent être faits en Shekel ou en Euro.**

2. Facture annuelle :

Les parents qui réclament une facture annuelle **doivent déposer chez le comptable avant le 2 septembre 2020, cinq chèques datés aux mois de septembre, novembre, janvier, mars et mai** avec le montant total des frais de scolarité et autres frais pour l'année scolaire.

Attention !

- ◆ **Tout mois commencé reste dû dans son intégralité à l'établissement.**
- ◆ **Aucune réduction des frais de scolarité ne sera consentie en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, ou en cas de renvoi décidé par l'établissement en application des dispositions contenues dans le règlement intérieur.**
- ◆ **Tout chèque retourné impayé par la banque entraînera une pénalité correspondant aux frais bancaire.**
- ◆ **Faute de paiements dans les délais impartis, le lycée peut engager des sanctions graduées à l'encontre du Responsable financier. Si les factures dues à la fin des deux premiers trimestres (congés d'hiver et congés de printemps) ne sont pas acquittées, l'élève pourra ne pas être admis au sein de sa classe. Si le Responsable financier ne s'acquitte pas de la totalité des frais mentionnés dans le présent contrat à la fin de l'année scolaire en cours, le lycée est en droit de refuser la réinscription de l'élève pour l'année scolaire suivante.**



LYCÉE FRANÇAIS DE JÉRUSALEM

66 Rue des Prophètes
BP 37001
95141 Jérusalem,
Tél : (02) 538 41 02
Télécopie: (02) 537 86 47
E mail: lfjeru@gmail.com
Site internet : <http://www.lfj-aeje.co.il>

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) :

Parent ou Responsable financier de(s) élève(s) :

Inscrit(s) en classe(s) de : pour l'année scolaire 2020-2021,

Déclare accepter le Contrat du Lycée Français de Jérusalem.

Lu et approuvé (en toutes lettres) : Le (Date) :

Nom du Responsable financier de l'élève

Signature

Pour l'Etablissement

Proviseur(e)

Un exemplaire du présent contrat doit être retourné à l'établissement, dûment signé à chaque page, au moment du dépôt du/des dossier(s) d'inscription ou de réinscription.

Initiales du Responsable financier de l'élève :